Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 17
Présent(s) : 10
Absent(s) représenté(s) : 2
Absent(s) non représenté(s) : 5
Ne prennent pas part au vote : 1
Votants : 11
Date de convocation : 06 avril 2023
Date d'affichage de la convocation : 12 avril 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2023

Délibération n° DE-120423-002

Approbation du compte administratif 2022

Le 12 avril 2023 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BROUSSE Franck. CASSIN Marie-France. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. GUINET Nadège. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude. RAMAIN Catherine. RUBENS Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à LEUILLER Patricia. BONNIN Jocelyne à CASSIN Marie-France.

Absent(s) non représenté(s) : DESCHAMPS François. MANIVERT Sonia. MEGHERBI Djamel. MESURE Marie-Françoise. STIMAC Fabien.

N'ont pas pris part au vote : MONDON Josiane

Secrétaire de séance : LEUILLER Patricia

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20230412-DE-120423-002-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Rapporteur : Josiane MONDON

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que DESROCHES Gilles a été désigné pour présider la séance de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Josiane MONDON, Vice-présidente, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à DESROCHES Gilles pour le vote du compte administratif,

Vu le projet du compte administratif 2022 concernant le budget du CCAS présenté par Madame la Vice-présidente,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2022,

Considérant que les écritures de ce compte administratif sont conformes avec celles du compte de gestion,

Le rapport de Madame la Vice-présidente du Conseil d'Administration entendu,

Après en avoir délibéré, Madame la Vice-présidente s'étant retirée et ayant quitté la salle pour laisser la présidence à DESROCHES Gilles pour ce vote,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,
LEULLIER Patricia

Pour la Présidente et par délégation,
La vice-présidente du CCAS
Josiane MONDON

Madame la Vice-présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20230412-DE-120423-002-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023